



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 432-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 308-2011

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Parisville tenue le **5 mai 2026** à la salle du conseil située au 1170, rue du Terrain-de-Jeu, le règlement 432-2026 modifiant le règlement de zonage # 308-2011 a été adopté.

Toute personne qui désire consulter ledit règlement peut le faire au bureau municipal, situé au **1170, rue du Terrain-de-Jeu à Parisville, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.**

Donné à Parisville, ce 7 mai 2026.

Renaud Labrecque
Directeur général & greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussigné, résidant à Saint-Antoine-de-Tilly, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour de mai 2026.

Renaud Labrecque
Directeur général & greffier-trésorier